Conditions générales de services

Engagement de l'organisme de formation

- Confirme l'inscription au participant, au moins 5 jours avant le début de la formation.

- Envoie un programme détaillé de formation au participant, sur demande.

- Avertit, en cas d'annulation, ou de report, le participant, au minimum 3 jours ouvrés avant.

- Remet une attestation de formation à chaque participant à l'issue de la formation.

Engagement du participant

- Confirme son inscription en renvoyant le bulletin d'inscription définitif rempli et signé.

- Est à jour de ses cotisations VIVEA.

- Participe à l'intégralité de la session de formation.

- En cas d'impossibilité de venir assister à la formation, prévient le responsable de stage au moins 3 jours avant (sauf cas de force majeure).

- Remplit les formalités administratives demandées avant et lors de la formation.

- S'acquitte des frais de repas et des droit d'accès au logiciel (pour toute information, consulter le service emploi de la FDSEA).

Prochaines sessions :

Des sessions sont organisées
À l'automne et au printemps
à **Aurillac, Saint-Flour.**

Inscription :

inscription obligatoire auprès de

FDSEA

04-71-45-56-20

Renseignements auprès du :

Responsable de stage :

Marie Lacombe

FDSEA

04.71.45.56.30

marie.lacombe@reseaufnsea.fr

Programme de la formation détaillée et Bulletin d'inscription envoyés sur simple demande

ADASEA du CANTAL

Organisme de formation :
ADASEA DU CANTAL
26 rue du 139éme R.I. - B.P. 239
15002 AURILLAC cedex
04.71.45.56.00.

Version 14/04/2019

Évaluer les risques sur son exploitation pour prévenir les accidents du travail

Une journée de formation

pour évaluer les risques d'accident

sur son exploitation à l'aide du logiciel Systera

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

Évaluer les risques sur son exploitation

Objectifs :

- Cerner **l'étendue des responsabilités et des obligations de chaque employeur en matière de sécurité et de conditions de travail.**
- Etre capable de réaliser **le diagnostic sur son entreprise et de renseigner le document unique**

.Contenu :

- Point **sur la règlementation en vigueur relative aux employeurs en matière de santé- sécurité au travail**

Méthode d'évaluation des risques à partir de faits réels.

- Identification **des unités de travail et tâches sur l'exploitation avec les risques qui y sont associés**.

Méthodes :

- **Travail de groupe** sur la définition des unités de travail, l'analyse des dangers et risques, l'évaluation de ces derniers et les mesures de prévention à mettre en œuvre.
- **Mise en pratique** — Utilisation du logiciel SYSTERA

Intervenants : **Chargée de mission Emploi** FDSEA.

Public : Chef d'exploitation, conjoint d'exploitant, qui se préoccupe de sécurité du travail, employeur de main d'œuvre ou non, et qui désire mettre en place un Document Unique d'Evaluation des Risques sur son exploitation

(*Le DUER est obligatoire pour les employeurs de main d'œuvre (salariés, apprentis, stagiaires, …).*

Prérequis :, familiarisés à l'utilisation d'un ordinateur

Durée : la formation dure une journée (7h) : 9h30 13 h00 — 13h30 17h00

Coût : **frais de formation gratuit** pour l'agriculteur (financement Vivea). Crédit d'impôt possible *

frais de repas à la charge du participant,

frais de droit d'accès au logiciel Systera (se renseigner auprès du responsable de stage)

Lieux : Aurillac, Saint-Flour.

*Cette formation ouvre droit à un crédit d'impôt, dans la limite de 40 h, de formation par an, par exploitation (taux du SMIC du 31/12 de l'année x nb d'heures de formation), environ 70 € en 2019 pour une journée).

Vous êtes intéressé?
Merci de vous PREINSCRIRE
en remplissant ce bulletin

NOM :……

Prénom :……

Adresse :……

……

Code postal……

Commune……

Tél. fixe ……

Tel portable :……

Mail:……

Se pré inscrit à la formation

Évaluer les risques sur son exploitation pour prévenir les accidents du travail

Région de ☐ Aurillac ☐ Saint Flour

BULLETIN DE PREINSCRIPTION

A RENVOYER A Marie Lacombe

FDSEA du Cantal

26 rue du 139ème R.I.

15002 Aurillac Cedex

Les modalités d'inscription définitive vous seront envoyées dès que les dates et lieux retenus seront fixés.